

CONTRAT BDSM DE SOUMISSION

(comportant le principal et l'annexe « check-list »)

Déclaration préliminaire :

Les parties s'accordent pour que ce contrat BDSM soit une valeur morale reliant les deux contractants d'un accord mutuel. Il n'a pas valeur légale au sens strict de la loi.

1 - Clauses communes :

1.1 Cet accord prend effet à compter de la date de la signature par les deux parties.

1.2. Il lie le (la) soumis(e) à sa Maîtresse (son Maître) pour une période de
sous réserves des conditions d'annulation énoncées à la section Dissolution du présent protocole.

1.3. Le contrat BDSM ne peut être modifié qu'en accord des deux parties.

2 - Droits et Obligations de la Maîtresse (du Maître) :

(Articles donnés à titre d'exemple. A personnaliser, bien entendu. Certains articles étant à modifier, supprimer, ajouter suivant la nature de votre lien et les limites de chacun définies dans la check-list)

2.1 La Maîtresse (le Maître) accepte le don corps et âme de le (la) soumis(e) afin de la guider sur le chemin de leur épanouissement personnel et mutuel

2.2 Elle (Il) s'engage à tenir compte des exigences familiales, professionnelles et financières de son (sa) soumis(e).

2.3 Elle (Il) dispose de tous pouvoirs sur le (la) soumis(e) tant sur son physique, son sexe et son intellect. Elle (Il) peut se jouer de toutes pratiques sexuelles ou non, chasteté obligée, punitions et humiliations.

2.4 Elle (Il) respecte les limites physiques et morales de son (sa) soumis(e) définie dans la check-list ajoutée en annexe.

2.6 Elle (Il) doit se tenir informé(e) de l'état physique et psychologique de son (sa) soumis(e) et en tenir compte lors des jeux BDSM.

2.7 Elle (Il) a le droit de prêt sur son (sa) soumis(e).

2.8 Elle (Il) peut filmer ou photographier son (sa) soumis(e) en accord avec la check List.

2.9 Elle (Il) peut rompre le pacte sans préavis, mais avec obligation de justifier sa décision.

3 - Droits et Obligations de la soumise dans le contrat BDSM :

(Articles donnés à titre d'exemple. A personnaliser, bien entendu. Certains articles étant à modifier, supprimer, ajouter suivant la nature de votre lien et les limites de chacun définies dans la check-list)

3.1 le soumis (la soumise) comprend et accepte la Domination de Sa Maîtresse (Son Maître) et devient Sa propriété exclusive.

3.2 le soumis (la soumise) sait que Le corps de La Maîtresse (Le Maître) est sacré et qu'il (elle) ne peut le toucher sans son autorisation. Toute infraction serait punie et le soumis (la soumise) pourrait même être répudié(e) assortie d'une rupture du protocole de soumission.

3.3 le soumis (la soumise) accepte que son dévouement ne réponde pas à ses fantasmes ou attentes sexuelles mais a celles seules de La Maîtresse (Le Maître).

3.4 le soumis (la soumise) s'exprimera avec respect sous peine de punition. La Maîtresse (Le Maître) peut éventuellement lui demander d'émettre un avis, qui doit être le plus sincère possible.

3.5 En qualité de soumis (soumise), le soumis (la soumise) renonce à sa liberté et à ses droits en remettant son corps et son âme entre les mains de son protecteur.

4 - Le contrat BDSM impose, sous réserve de compatibilité avec la check-

list :

(Articles donnés à titre d'exemple. A personnaliser, bien entendu. Certains articles étant à modifier, supprimer, ajouter suivant la nature de votre lien et les limites de chacun définies dans la check-list)

4.1 le soumis (la soumise) s'engage à accepter toutes les pratiques sexuelles ou non et humiliations que ce soit en public ou en privé.

4.2 le soumis (la soumise) s'engage à porter tout accessoire sexuel ou tenue imposée en tout lieu et à tout moment.

4.3 le soumis (la soumise) laisse l'accès et le contrôle total de sa sexualité et de son intimité à sa Maîtresse (son Maître).

4.4 le soumis (la soumise) n'a aucun secret pour sa Maîtresse (son Maître) et a obligation de vérité dans ses réponses.

4.5 le soumis (la soumise) a droit à un Safe code

Tout manquement implique une punition ou la résiliation du présent traité en cas de récidive.

5 – Safe Code :

5.1 Un Safe Code est prévu pour être utilisé lors des séances. Si le soumis (la soumise) ne peut parler, un Safe Code alternatif est choisi.

5.2 S'il est employé, La Maîtresse (Le Maître) interrompt la séance et écoute le soumis (la soumise).

5.3 Si le soumis (la soumise) l'utilise, il (elle) doit être en mesure d'expliquer pourquoi.

5.4 Il ne sera utilisé que dans les cas extrêmes. Utilisé sans motif valable, il oblige une punition exemplaire.

6 - Dissolution :

6.1 La Maîtresse (Le Maître) peut dissoudre le contrat de soumission en libérant le soumis (la soumise) en justifiant sa décision.

6.2 le soumis (la soumise) peut en demander l'annulation en cas de non respect de la present convention ou s'il n'y a plus d'entente entre les participants.

6.3 Ce contrat peut aussi être rompu s'il devient impossible de continuer les séances et pratiquer la relation BDSM.

J'ai pris connaissances du présent contrat BDSM et c'est librement que je m'engage à le respecter dans son intégralité.

Document établi en double exemplaires

Le à

Signature de La Maîtresse (Le Maître)
soumis (la soumise)

précédée de la mention manuscrite
mention manuscrite
" Lu et approuvé. Bon pour engagement"
Bon pour engagement"

Signature de le

précédée de la
" Lu et approuvé.